

Le Ministre
Porte-parole du Gouvernement

ANALYSE : Arrêté relatif à la publication des
annonces légales des sociétés
créées au Bureau d'appui à la
Création d'Entreprise (BCE).

**LE MINISTRE DE L'INFORMATION, DES TELECOMMUNICATIONS, DES TIC, DU NEPAD, DES
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT.**

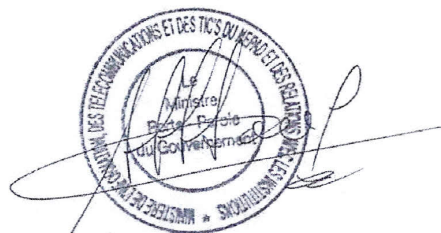
- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2005-26 du 26 août 2005 relative à la modernisation des procédures administratives applicables aux investisseurs ;
Vu le décret n° 2007-826 du 19 juin 2007, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 2007-1591 du 31 décembre 2007 portant application de la loi 2007-13 du 19 février 2007 autorisant la création d'une société anonyme à participation publique majoritaire dénommée APIX SA ; modifiée en certaines dispositions par la loi 2007-33 du 31 décembre 2007 ;
Vu le décret n° 2008-1026 du 10 septembre 2008 portant répartition des services de l'état et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la présidence de la république, la primature et les ministères ;
Vu le décret n° 2008-1302 du 13 novembre 2008 nommant un Ministre d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;

Sur proposition du Directeur Général de l'APIX,

A R R E T E

Article premier : Le site Web des annonces légales du Bureau d'appui à la Création d'Entreprise (BCE) de l'APIX est habilité, en vertu de l'Article 257 du Traité de l'OHADA, à publier les annonces légales des sociétés créées au niveau du Bureau d'appui à la Création d'Entreprise (BCE) de l'APIX.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à partir de sa date de signature.



Abdou Aziz SOW